

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÉSOLUTION N°20-05R-202 POUR UNE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) –2357 ET LES FUTURS 2363 ET 2369 ROUTE 337, SUR 3 (TROIS) LOTS DISTINCTS.

Avis est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe /directrice générale adjointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 11 mai 2020, la résolution n°20-05R-202 pour une demande de projet particulier de construction, de modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 2357 et les futurs 2363 et 2369 route 337, sur 3 (trois) lots distincts.

Ce règlement est entré en vigueur le 27 mai 2020 en vertu du certificat de conformité # CC-SJU/220-003 émis par M^e Nicolas Rousseau, secrétaire-trésorier adjoint et directeur des services juridiques de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en faisant la demande par courriel à municipalite@sainte-julienne.com ou par téléphone au 450 831-2688 aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce 3 juin 2020.



Nathalie Girard
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe